

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 16 avril 2024

04.2024-18	TRANSPORTS ET MOBILITE OBJET : Marché à procédure adaptée « Acquisition de 20 Vélos à Assistance Electrique mis à la location longue durée »
-------------------	---

VU les articles L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la commande publique,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant la Stratégie Mobilité,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant sur les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau,

VU l'avis de la Commission Mobilités en date du 24 janvier 2024,

CONSIDERANT le déploiement opérationnel de la Stratégie Mobilité, avec des solutions de mobilité locales telles que le développement du service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir proposer aux habitants de nouveaux VAE, en plus de ceux du Département de Loire-Atlantique et des vélos spéciaux,

CONSIDERANT le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de 20 Vélos à Assistance Electrique,

CONSIDERANT la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo via une demande de devis auprès de trois prestataires,

CONSIDERANT que la société PLUCHON AUTOMOBILES, sise 4 rue Marie Curie – 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, dispose des compétences et garanties requises pour fournir ces vélos, en sus de proposer une offre économiquement avantageuse,

CONSIDERANT les crédits inscrits au Budget Principal – Transports-Mobilité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat avec la société PLUCHON AUTOMOBILES, sise 4 rue Marie Curie – 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, pour un montant de 32 180 € HT pour la fourniture de 20 vélos à assistance électrique, étant entendu que le marché s'exécutera sur la base du devis fourni par la société.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »